

**Emmanuelle Granzotti**

## Enfants de détenus et délinquance juvéniles : risques et prévention

### Résumé

Le 19 avril 2007 a eu lieu le 2ème colloque interdisciplinaire de l'association Carrefour Prison (Genève) sur le thème «Parentalité et détention: aspects pratiques». Lors de cette journée, trois intervenants internationaux ont fait part de leur expérience sur le terrain et de l'importance du maintien du lien entre l'enfant et son parent incarcéré. Cet article vise à exposer brièvement les risques qu'encourt l'enfant de détenu concernant notamment un glissement vers la délinquance juvénile et quelques pistes de prévention.

*Mots-clés:* Enfant - parent - détenu - développement relationnel- délinquance - risque – prévention

### Zusammenfassung

Am 19. April 2007 fand das zweite interdisziplinäre Kolloquium der Vereinigung Carrefour Prison (Gent) zum Thema «Elternschaft und Freiheitsentzug: praktische Aspekte» statt. Während dieses Tages haben drei internationale Referenten über ihre Erfahrung in der Praxis und die Wichtigkeit der Erhaltung der Bindung des Kindes zu seinem inhaftierten Elternteil berichtet. Dieser Beitrag mochte kurz die Risiken, welche für das Kind eines Häftlings bestehen, insbesondere das Abgleiten in die Jugenddelinquenz, sowie einige Möglichkeiten zur Prävention darstellen.

*Schlüsselwörter:* Kind - Elternteil- Häftling - interpersonelle Entwicklung - Delinquenz - Risiko – Prävention

### Summary

On April 19th 2007 took place the second interdisciplinary colloquium organised by the association Carrefour Prison (Geneva) on the subject «Parenthood and imprisonment: practical aspects». During this day, three international speakers shared their field experiences and spoke about the importance of maintaining the bond between a child and its parent in detention. This article aims at a brief exploration of the risks existing for the child of a detainee, in particular to gradually fall into juvenile delinquency, and of the possibilities of prevention.

*Keywords:* Child - parent - prisoner - relational development - delinquency - risk – prevention

## 1. Les enfants de détenus en Europe

Avant d'aborder la question des conséquences d'une rupture entre l'enfant et son parent incarcéré, il est important de souligner l'ampleur du phénomène sur notre continent. Les chiffres les plus importants, selon les études réalisées, concernent l'Angleterre/le Pays de Galles avec 100478 enfants touchés, l'Espagne avec 79'512 enfants et l'Italie avec 73'489 enfants ayant un père ou une mère incarcéré-e. Les chiffres relatifs aux autres pays (dans l'ordre de croissance: l'Irlande, la Suède, le Portugal, les Pays Bas et la France) ayant fait l'objet d'une étude sur le sujet varient entre environ 4'500 et 70'000 (Ayre, Philbrick & Reiss, 2006). En Suisse, il est à déplorer qu'aucune étude à ce jour n'ait encore été menée concernant cette population particulièrement vulnérable. A ce sujet, il est intéressant de noter que malgré l'existence d'articles dans la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (articles 3,9 et 12), l'enfant privé d'un de ses parents suite à son incarcération ne semble pas faire l'objet d'une préoccupation de santé publique. Or, comme il va être démontré plus loin, les conséquences d'une telle séparation sur la santé psychique et physique de l'enfant, ainsi que de ses parents, sont nombreuses et coûteuses.

## 2. Conséquences et risques

L'impact sur l'enfant de la séparation d'un de ses parents va être différent selon la situation économique de la famille, l'importance des conflits préexistants, le genre de l'enfant, mais surtout d'après son âge (Lafortune, Barrette, Dubeau, Bellemare, Brunelle & al., 2004). Si l'incarcération

du parent a lieu alors que l'enfant a moins de deux ans, il est estimé que la formation du lien affectif avec le parent sera fortement compromise. Entre deux et six ans, des troubles anxieux, une régression au niveau du développement un stress traumatique aigu et de la culpabilité risquent de se manifester. Entre sept et dix ans, les effets principaux sont toujours la présence d'un stress traumatique aigu ainsi que des troubles du comportement. A l'adolescence (entre 11 et 14 ans), ces derniers vont s'accroître et peuvent se manifester avec un rejet des règles et des limites de la part du jeune. De 15 à 18 ans, le risque d'un glissement vers la délinquance juvénile est de plus en plus présent avec comme conséquence une rupture prématurée des liens de l'adolescent avec ses parents et un risque accru de criminalité et d'incarcération (King, 2005). En effet selon les études, l'enfant de détenu a entre cinq et six chances de plus d'être incarcéré à son tour qu'un enfant de parents non détenus (King, 2005, *Florida house of representatives justice council*, cité par Woodward, 2003). La stigmatisation sociale et l'isolement que subit l'enfant peuvent le conduire à adopter d'autres attitudes dangereuses pour son bien-être qui peuvent favoriser l'association à des pairs déviants, ainsi que le passage au crime et à la délinquance. Parallèlement à cela, il n'est pas rare que les enfants de détenus aient d'importantes difficultés scolaires, des conduites sexuelles précoces et à risque, qu'ils quittent le domicile familial prématurément se marient à un jeune âge, ne travaillent pas, etc. A noter que comme mentionné plus haut il existe une différence selon le genre des enfants: les filles seraient plus enclines à révéler des problèmes d'attention et de concentration alors que les jeunes hommes manifesteraient plus de comportements agressifs, anti-sociaux et délinquants. Il existe pourtant de nombreux programmes, aux Etats-Unis<sup>1</sup> notamment qui ont pour objectif d'enrayer, voire de prévenir ce phénomène.

### 3. Prévention de la délinquance juvénile

Afin de tenter de prévenir un glissement vers la délinquance juvénile des enfants de personnes incarcérées, il est important de travailler avec tous les acteurs en cause: l'enfant son parent

<sup>1</sup> La situation des enfants de détenus aux Etats-Unis n'a volontairement pas été abordée dans cet article. En effet, plus de 1500000 enfants seraient concernés et ces chiffres ne sont pas comparables à ceux dont nous disposons en Europe. tant l'ampleur de la population qu'ils concernent est importante.

incarcéré et ceux responsables de l'enfant à l'extérieur. Certains des axes visés sont d'augmenter le contact entre le parent incarcéré et son enfant (visites, courrier, téléphone, activités) et d'améliorer les structures où ont lieu les visites afin de faciliter l'interaction familiale. D'autres solutions concernent l'augmentation des compétences parentales à travers des cours de formation à l'intérieur des établissements de détention, mais aussi à l'extérieur à travers des aides à domicile. De même, il ne faut pas minimiser l'importance de la réinsertion sociale et professionnelle de l'ancien(ne) détenu(e) afin de lui permettre de rétablir une bonne image de soi et sa place dans la société. En ce qui concerne l'enfant, des thérapies individuelles, de familles et de groupes peuvent être très bénéfiques afin de résoudre les problèmes liés à l'isolement, une faible estime de soi, la honte, etc. De même, ce type de prise en charge permet à l'enfant de se diriger vers des choix moins dommageables et plus positifs pour son devenir, ainsi que de développer ses ressources et un environnement soutenant (Eddy & Reid, 2002).

### 4. Conclusion

Lors du colloque, les orateurs ont particulièrement mis l'accent sur l'accompagnement de l'enfant dans sa démarche vers son parent incarcéré, ainsi que sur les moyens existant pour améliorer les lieux de visites en détention. A ce sujet malgré les courageux efforts et initiatives de certains intervenants (notamment dans le canton de Vaud), il est particulièrement frappant de remarquer que dans un pays comme le notre, qui compte environ 6'000 détenus, il n'existe que peu d'aide de ce type envers ces enfants amputés d'un de leur parent. Ceci est d'autant plus marquant que des pays en voie de développement comme le Cameroun, par exemple, sont entrain de créer des Relais Enfants-Parents sur le modèle français, alors que leurs moyens économiques et leur régime politique ne sont largement pas aussi favorables que ceux de la Suisse. A partir de ces constatations, l'association Carrefour Prison a établi comme l'un de ses projets principaux de continuer à sensibiliser la population à cette problématique, ainsi que de travailler à la mise sur pied de structures et de moyens afin d'assurer une aide concrète à ces victimes de l'indifférence sociale.

<sup>1</sup> La situation des enfants de détenus aux Etats-Unis n'a volontairement pas été abordée dans cet article. En effet, plus de 1'500'000 enfants seraient concernés et ces chiffres ne sont pas comparables à ceux dont nous disposons en Europe. tant l'ampleur de la population qu'ils concernent est importante.

**Bibliographie**

Ayre L., Philbrick K. & Reiss M., *Children of Imprisoned Parents: European perspectives on good practice*. Eurochips, Paris, 2006.

Eddy J & Reid J.. *The antisocial behaviour of the adolescent children of incarcerated parents: a developmental perspective*, Paper presented at the conference «From prison to home», Washington, 2002. [Http://www.urban.org/Uploaded pdf/41 0631\\_AntisocialBehavior.pdf](http://www.urban.org/Uploaded_pdf/41_0631_AntisocialBehavior.pdf). mai 2007.

King D., *National evaluation of the prisoners and their families program*, Australian government attorneygeneral's department, Melbourne, 2005.

Lafortune D., Barrette M, Dubeau D, Bellemare D. Brunelle N., Plourde C. & Cusson J-F., Un père incarcéré: facteur de risque ou de protection pour ses enfants? *Forensic*, numéro spécial Psychiatrie & Violence, 2004 4 (2), 15-22.

Woodward R., *Families of prisoners: literature review on issues and difficulties*, 2003.

[Http://www.facs.gov.au / in ternet/facsinternet.nsf/vIAI occasional\\_papers/\\$file/OP10\\_1203.pdf](http://www.facs.gov.au/inترنت/facsinternet.nsf/vIAI%20occasional_papers/$file/OP10_1203.pdf), juin 2007.

**Emmanuelle GRANZOTTI**

Carrefour Prison

10, rue de la Madeleine

CH-1204 Genève

[granzotti@carrefour-prison.ch](mailto:granzotti@carrefour-prison.ch)